



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET :

**Modification du périmètre
du SIARCE par adhésion de
la commune de BREUILLET**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER
M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient absents :

M. Sylvain PASTORELLO
Mme Laure CHENU

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE
LA COMMUNE DE BREUILLET**

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-20 relatifs aux modifications statutaires,

VU les arrêtés inter-préfectoraux n° 2019-PREF-DRCL-266 du 1^{er} août 2019 et n° 2020-PREF-DRCL-001 du 06 janvier 2020 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d’Aménagement, de rivière et du Cycle de l’eau, (SIARCE),

VU la délibération du conseil municipal de BREUILLET, en date du 30 septembre 2020, ayant pour objet d’adhérer au SIARCE au titre de la compétence MOBILITE PROPRES,

VU la délibération du comité Syndical du SIARCE, en date du 02 décembre 2020, portant approbation de l’adhésion de la commune de BREUILLET au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d’approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée de la commune de BREUILLET,

CONSIDERANT la Commission Travaux, Entretien de la ville, Aménagement du territoire en date du 02 février 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de BREUILLET au titre de la compétence MOBILITE PROPRE,

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

